



ScotiaMcLeod

libres échanges

DES CONSEILS PROFESSIONNELS PERSONNALISÉS

La vie change, de même que vos obligations financières. Vos besoins de protection seront très différents dans 10, 20 ou 30 ans de ce qu'ils sont actuellement. Une assurance-vie temporaire procure la couverture requise maintenant et elle peut être rajustée ou convertie plus tard en assurance-vie permanente, en fonction des besoins et objectifs financiers futurs.

En collaboration avec les spécialistes du groupe Gestion de patrimoine de la Banque Scotia, votre conseiller de ScotiaMcLeod peut élaborer une stratégie de protection adaptée à vos besoins et objectifs.

Une protection qui suit le cours de votre vie

Susan Forint, MBA – Directrice, ScotiaMcLeod

PROTECTION DE VOS BESOINS PRÉSENTS

L'assurance-vie temporaire offre une couverture provisoire répondant à des besoins ponctuels. Elle peut viser à garantir le remboursement d'un emprunt hypothécaire sur une première maison ou le paiement des études postsecondaires des enfants. L'assurance-vie temporaire garantit, pour une durée limitée, une protection en cas de décès : elle verse une indemnité qui permet d'acquitter des obligations financières simples, sans avoir à puiser dans ses économies. La couverture peut être individuelle ou conjointe dans le cas où deux

personnes assument ensemble un risque financier comme un emprunt hypothécaire.

Assortie de primes moins élevées que celles d'autres types d'assurance-vie, l'assurance temporaire convient aux personnes recherchant une solution abordable et souple; aux personnes plus jeunes; et aux propriétaires de petites entreprises devant absorber des coûts d'emprunt ou de démarrage. Utilisée en complément d'une police d'assurance-vie permanente, elle permet de profiter d'une couverture adéquate à prix raisonnable.

... suite à la page suivante

PROTECTION DE VOS BESOINS FUTURS

Vous achetez une assurance temporaire dans un but précis et à des fins particulières pour une durée limitée. Mais au fil des ans, vos besoins changent. Or, la couverture d'assurance-vie devrait être modifiée en conséquence. Vous profitez d'une couverture fiable pour une durée donnée mais à son échéance, quelles sont vos options?

1. Renouvellement de la police d'assurance-vie temporaire

Vous pouvez prolonger votre couverture en renouvelant la police d'assurance temporaire, selon les modalités du contrat. La plupart des contrats d'assurance temporaire sont renouvelables. Le renouvellement est en quelque sorte automatique car, en continuant de payer les primes, vous acceptez implicitement les nouvelles modalités de la police. Aucun renouvellement explicite n'est requis. Vous n'avez pas à reprendre le processus de souscription et à démontrer que vous êtes en santé, ce qui est très avantageux si vous avez des problèmes médicaux ou n'êtes pas autrement admissible à une couverture. Il y a toutefois un inconvénient. Déterminées à l'achat de la police originale, les primes de renouvellement sont considérablement plus élevées que si vous redemandiez la

même couverture par voie de souscription.

2. Achat d'une nouvelle police d'assurance-vie temporaire

Avant l'échéance de votre police, vous pouvez demander une nouvelle police temporaire. Pour y être admissible, vous devrez alors faire une nouvelle souscription. Toutefois, bien que vous soyez plus âgé qu'au moment de l'achat de la police d'assurance temporaire initiale, vos primes pourraient être moins élevées que pour un renouvellement de police si vous pouvez prouver que vous êtes en bonne santé. Si vous choisissez d'acheter une nouvelle police temporaire, prenez soin de le faire avant d'annuler la police temporaire initiale de façon à toujours profiter d'une couverture.

3. Conversion de la police temporaire en police d'assurance-vie permanente

Avant que votre police temporaire n'arrive à échéance, vous pouvez la convertir en partie ou en totalité en police d'assurance-vie permanente, sans souscription, selon les modalités de votre contrat. La plupart des contrats d'assurance temporaire permettent une telle conversion. Comme pour le renouvellement de la police, les primes augmentent; toutefois, elles resteront les

mêmes le reste de votre vie. Si vous ne convertissez qu'une partie de votre police temporaire en police permanente, la portion restante fera l'objet d'un avenant sans souscription, en autant qu'il n'y a pas d'augmentation du montant total de l'assurance.

L'assurance-vie permanente vise à répondre à des besoins permanents, comme la planification successorale, le paiement des impôts et la planification de la relève d'entreprise. Et, comme c'est le cas pour une police temporaire, vos bénéficiaires reçoivent les prestations de décès à l'abri de l'impôt, tout en évitant les frais d'homologation et les délais. Les autres avantages sont les suivants :

- La couverture est offerte à l'assuré sa vie durant, sans hausse des primes.
- La police peut comprendre une composante d'épargne permettant d'accumuler une valeur de rachat qui peut servir de garantie à des emprunts sur contrat d'assurance, entre autres options.
- Le capital croît à l'abri de l'impôt tant qu'il est conservé dans la police.
- Le paiement des primes peut être accéléré.

ÉVALUATION DE VOS OPTIONS

Il est important de revoir régulièrement votre couverture d'assurance pour évaluer son rôle dans votre plan financier, selon vos besoins et objectifs présents et futurs. La vie suit son cours et votre situation change. Les enfants ont grandi? Votre situation familiale a changé? Vous avez démarré une entreprise?

Les obligations financières changent à différentes étapes de la vie. Votre conseiller de ScotiaMcLeod peut déterminer si d'importants changements dans

vos besoins font en sorte que le renouvellement ou l'achat d'une police temporaire répondrait le mieux à vos besoins, ou s'il est maintenant temps d'opter pour une assurance-vie permanente. Votre conseiller vous aidera également à établir si le montant de la couverture est toujours adéquat. Profitez de l'occasion pour réduire ou augmenter votre couverture, s'il y a lieu, afin de garantir une protection adéquate de vos obligations et besoins financiers.

TYPES D'ASSURANCE-VIE PERMANENTE

Assurance-vie universelle (AVU)

Ce type de police offre une couverture d'assurance-vie permanente assortie à un compte de placement qui offre différentes options de placement. Elle permet une croissance de l'actif à imposition reportée et enrichit le patrimoine du souscripteur, tout en lui permettant d'adapter le montant et la fréquence des primes à sa situation budgétaire actuelle. En général, au décès du souscripteur, la prestation au décès et la valeur du compte de placement sont versés en franchise d'impôt aux bénéficiaires. L'AVU offre plusieurs options de versement des prestations selon les besoins.

Assurance-vie entière

L'assurance-vie entière est moins souple que la police d'AVU et les décisions de placement sont prises par l'assureur. En plus d'offrir une croissance de l'actif à l'abri de l'impôt et une prestation au décès garantie, elle permet d'accumuler une valeur de rachat. L'assurance-vie entière avec participation (PAR) donne la possibilité de recevoir des dividendes pouvant servir notamment à accroître la couverture ou l'actif.

Adieu papiers

Les clients inscrits à ScotiaMcLeod en direct pourront dorénavant obtenir des relevés électroniques par l'entremise de Dossiers électroniques Scotia. Ce nouveau service permet aux utilisateurs de classer et de consulter facilement en ligne leurs documents de ScotiaMcLeod, comme les relevés et le sommaire annuel des opérations. Plus tard cette année, les avis d'exécution seront également accessibles. De plus, grâce à ce nouveau service, il sera possible de renoncer à l'envoi de documents par la poste. Les utilisateurs de ScotiaMcLeod en direct peuvent demander ce service sous l'onglet Comptes et Transferts (lien vers les préférences).

Si vous n'êtes pas inscrit à ScotiaMcLeod en direct et aimeriez obtenir plus de détails, veuillez communiquer avec votre conseiller ou un membre de son équipe.

ScotiaMcLeod en direct : L'information 7 jours par semaine, 24 heures par jour

Ce service pratique et sûr vous permet :

- De consulter les données de votre compte, y compris les soldes en espèces, les placements individuels et les valeurs marchandes actuelles.
- De consulter les données du compte des 30 derniers mois.
- D'accéder à des recherches de premier ordre sur un vaste éventail d'actions et de fonds communs de placement.
- D'obtenir en temps réel des cours boursiers et des nouvelles de sociétés.

De plus, si vous êtes un client de la Banque Scotia, vous pouvez consulter toutes vos données sur vos comptes bancaires et vos emprunts, de même que les renseignements sur votre compte ScotiaMcLeod en ouvrant *une seule session*.



La présente publication a été préparée par ScotiaMcLeod, une division de Scotia Capitaux Inc. (SCI), membre du FCPE. Ce document n'est donné qu'à titre d'information générale et ne doit pas être assimilé à des conseils personnels en matière de placement, de fiscalité ou de retraite. Nous ne sommes pas des conseillers fiscaux et nous vous recommandons de consulter vos conseillers fiscaux avant de prendre quelque mesure que ce soit en fonction des renseignements qui figurent dans cette publication. La présente publication et l'information, les opinions et les conclusions qu'elle contient sont protégées par le droit d'auteur. Le présent document ne peut être reproduit en totalité ou en partie, ni mentionné de quelque façon que ce soit, et l'information, les opinions et les conclusions qu'il contient ne peuvent être mentionnées, dans chaque cas, sans le consentement exprès préalable de SCI. Le Groupe Banque Scotia désigne La Banque de Nouvelle-Écosse et ses filiales canadiennes. ^{MC} Marques de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Le Groupe Gestion privée Scotia réunit un ensemble de services destinés à la clientèle privée parmi ceux offerts par La Banque de Nouvelle-Écosse, La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse, Gestion de placements Scotia Cassels Limitée, Scotia Cassels U.S. Investment Counsel Inc. et ScotiaMcLeod, une division de Scotia Capitaux Inc., toutes membres du Groupe Banque Scotia. Scotia Capitaux Inc. est membre du FCPE.

Tous les produits d'assurance sont vendus par l'entremise de ScotiaMcLeod Services Financiers inc., la filiale spécialisée dans l'assurance de Scotia Capitaux Inc., membre du Groupe Banque Scotia. Lorsqu'ils discutent de produits d'assurance-vie, les conseillers de ScotiaMcLeod agissent en qualité d'assureurs-vie (conseillers en sécurité financière au Québec) représentant ScotiaMcLeod Services Financiers inc.

^{MC} Marque de commerce utilisée sous réserve de l'autorisation et du contrôle de La Banque de Nouvelle-Écosse. ScotiaMcLeod est une division de Scotia Capitaux Inc., membre du FCPE.